

Enjeux et déroulement de la formation

Auto-école Rétro'conduite – Alençon

Votre auto-école

RETRO'CONDUITE ALENÇON

12 boulevard de la République, 61000 Alençon

Nous contacter

Téléphone : 02 33 32 04 47

E-mail : retroconduite61@gmail.com

Site : www.retroconduite.fr

Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil de l'auto-école et communiqués sur simple demande par téléphone.

Pourquoi cette formation est essentielle

Pour beaucoup de jeunes, la voiture est un outil d'autonomie : elle permet de se rendre à ses études, à son travail ou de profiter de ses loisirs. Conduire en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants restent trop souvent victimes d'accidents graves. Ceux-ci ne relèvent pas de la fatalité : la formation au permis de conduire a pour but de vous permettre de vous déplacer en limitant au maximum les risques pour vous-même et pour les autres.

Notre objectif est de vous amener à maîtriser le savoir-être, les connaissances et les gestes d'un conducteur responsable, et à continuer de progresser après l'obtention du permis.

Comment se déroule la formation

- **Évaluation de départ** : elle mesure votre niveau et permet de fixer le volume d'heures de formation inscrit dans votre contrat.
- **Formation théorique** : cours collectifs animés par un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner, et entraînement au code en salle ou sur internet.
- **Formation pratique** : leçons de conduite individuelles, en ville, en rase campagne et sur voie rapide, avec voyage-école et écoute pédagogique.
- **Suivi** : votre formateur vous conseille et des tests de connaissances et de capacités peuvent être proposés tout au long du parcours.

L'épreuve théorique générale (le code)

- **Âge** : le permis B peut être obtenu dès 17 ans. L'inscription à l'examen est possible dès 16 ans, ou dès 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).
- 40 questions, dont certaines en vidéo : il faut au moins 35 bonnes réponses (5 erreurs maximum).
- Le jour de l'examen, apportez votre pièce d'identité et votre convocation.
- Le code est valable 5 ans et pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique

- **Âge** : à partir de 17 ans, après réussite du code, que vous suiviez la formation traditionnelle ou l'AAC.
- Durée d'environ 32 minutes, avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
- Elle comprend : un parcours avec conduite autonome d'environ 5 minutes, deux manœuvres (arrêt de précision et marche arrière), une vérification technique, une question de sécurité routière et une question sur les premiers secours.

- Le résultat est inscrit sur une grille d'évaluation et indiqué sur le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), valable 4 mois maximum et qui sert de justificatif en attendant le permis.
- En cas de réussite, vous êtes en période probatoire, avec un permis initialement doté de 6 points.

Une question ? L'équipe de Rétro'conduite se tient à votre disposition à l'auto-école ou par téléphone.